

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le 08 septembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MARECHAL Laëtitia, Maire.
Date de la convocation : 04 septembre 2026

PRÉSENTS : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, COSTE David, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, BESSONNET Amandine, COULON-FEBVRE Pierre, REDON Daniel, CABOCHE Francky, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

ABSENTS EXCUSES : M. MORIN Benoît donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia
M. ROUSSEAU Matthieu donne pouvoir à M. MICHON Nicolas
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Caroline
Mme BENEZY Hélène
Mme PIKE Carole

M. COSTE David a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Avenant n°1 du marché public « aménagement de la rue du Soleil Levant »

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que le marché public relatif à l'aménagement de la rue du Soleil Levant a été attribué à l'entreprise GTP, pour un montant initial de 302 915,10 € HT

Il est aujourd'hui proposé de conclure un avenant n°1, ayant pour objet de modifier les quantités prévues au poste d'arrachage de haie ou d'arbustes avec évacuation. Cette adaptation est nécessaire en raison de la présence d'une haie existante faisant obstacle à la réalisation du futur cheminement piéton. Après constat, la quantité initialement prévue s'est révélée insuffisante, une longueur supplémentaire de 60 mètres doit être prise en compte. Le présent avenant a donc pour objet de valider cette modification quantitative, conformément aux dispositions du Code de la commande publique applicables aux modifications en cours d'exécution.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 4 770,00 € HT.

Le nouveau montant total est ainsi porté à 307 685,10 € HT, soit une augmentation de 1,57 % par rapport au montant du marché initial.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché initial,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (17 voix pour, 0 contre, 0 abstention) :

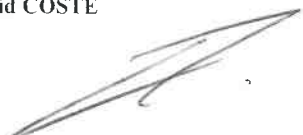
- **Approuve** l'avenant n°1 au marché public « Aménagement de la rue du Soleil Levant », pour un montant de 4 770,00 € HT ;
- **Autorise** Madame la Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

**Le secrétaire de séance,
David COSTE**



**Madame La Maire,
Laëtitia MARECHAL**



Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le 11 SEP. 2026
- la publication sur le site internet www.laiguillon-sur-vie.fr le 11 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr